

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



22 OCTOBRE 2019

N° 8

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

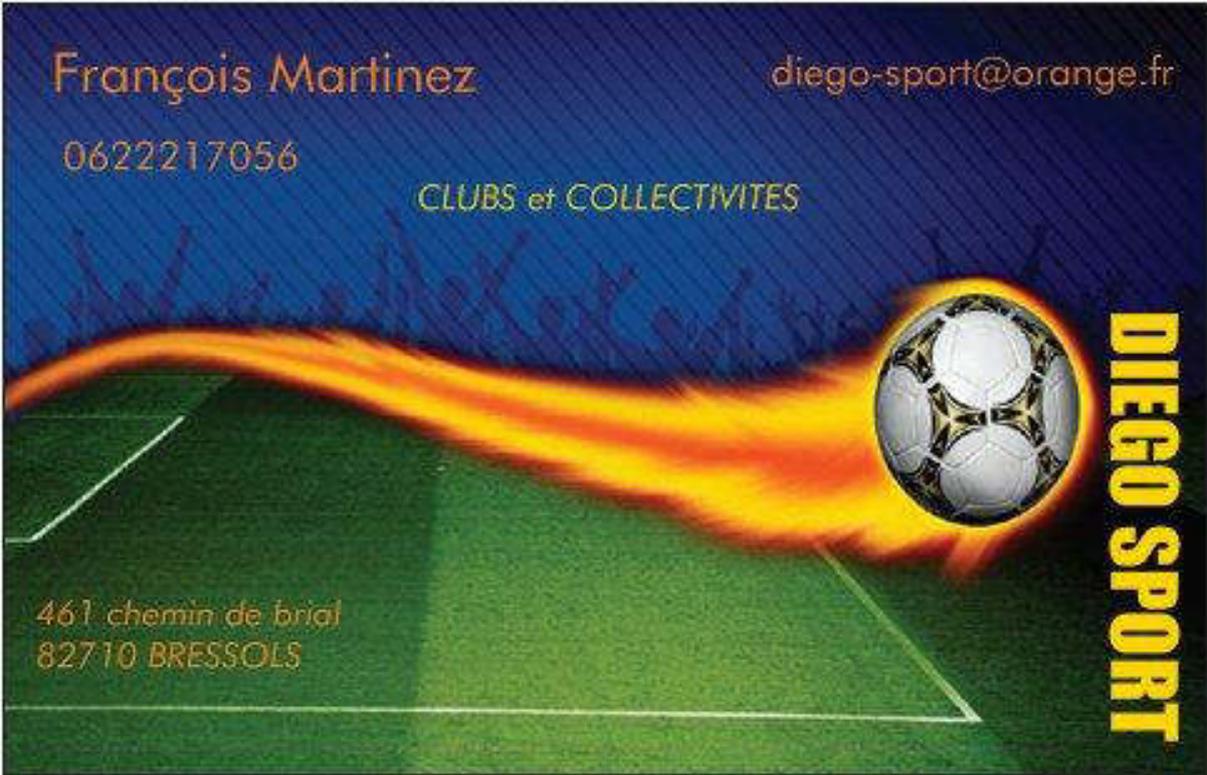
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Trésorerie,
- Report de match,
- Résultats semaine 42,
- Sportivité semaine 42,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Information aux nouveaux clubs,
- Terrains,
- Calendrier semaines 44 à 46,
- Joueurs cherchant club.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 21 octobre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque cartons blancs des joueurs ETAME MEDJA Antolin Santos et NDIME ELANG Jessy-Christ.

AS SAINT LOUP CAMMAS: manque carton blanc du joueur SOULDADIE Kévin.



POUR REGULARISATION :

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USCAF : jusqu'au 12/11 (4 joueurs),
DYNAMO FC: jusqu'au 12/11 (22 joueurs),
FORZA VIOLA FC : jusqu'au 12/11 (1 joueur),
FOYER RURAL ST GENIES: jusqu'au 29/10 (27 joueurs),
AGATE FC: jusqu'au 29/10 (2 joueurs),
MISTRAL P.L : jusqu'au 12/11 (1 joueur),
FC POTO : jusqu'au 12/11 (2 joueurs),
AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 12/11 (4 joueurs),
SB SPORT: jusqu'au 29/10 (1 joueur),
UJS TOULOUSE : jusqu'au 12/11 (14 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 22/10 (21 joueurs),
DYNAMO FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
ASEAT : à partir du 22/10 (1 joueur),
AS MATRA : à partir du 22/10 (37 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
ALTRAN FOOT : jusqu'au 26/11 (19 joueurs),
FC BALEC: jusqu'au 05/11 (3 joueurs), et jusqu'au 26/11 (18 joueurs),
CPAM : jusqu'au 29/10 (23 joueurs),
US COLOMIERS: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
AS DRT : jusqu'au 19/11 (1 joueur), et jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
FC ESCALQUENS: jusqu'au 05/11 (1 joueur) et jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
ASEAT: jusqu'au 05/11 (21 joueurs),
FONBO FC: jusqu'au 19/11 (4 joueurs) et jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 26/11 (8 joueurs),
AGATE FC: jusqu'au 29/10 (15 joueurs),
IO TEAM: jusqu'au 26/11 (22 joueurs),
MECAPROTEC FC jusqu'au 29/10 (23 joueurs),
MISTRAL P.L : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 29/10 (2 joueurs),
NIMBA OT : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
FC POTO: jusqu'au 05/11 (1 joueur),
FA ROQUES: jusqu'au 29/10 (11 joueurs), et jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
SB SPORT: jusqu'au 05/11 (19 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
O.TOULOUSE : jusqu'au 26/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA: jusqu'au 29/10 (8 joueurs) et jusqu'au 19/11 (1 joueur), et jusqu'au 26/11 (5 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (15 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS CNES : jusqu'au 12/11 (24 joueurs),
FONBO FC: jusqu'au 13/11 (18 joueurs),
FORZA VIOLA FC : jusqu'au 13/11 (4 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 12/11 (18 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 12/11 (1 joueur),
FC POTO : jusqu'au 12/11 (23 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 12/11 (22 joueurs),
TOULOUSE SA: jusqu'au 29/10 (11 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FC CANTOU : à partir du 15/10 (14 joueurs),

ARBITRAGE

L'arbitre RAMIANDRISOA M. doit faire parvenir ses documents dès la fin de sa rééducation.

L'arbitre SZYNCEWSKI G. ne s'étant toujours pas manifesté depuis Juillet (date d'envoi des documents), est rayé des effectifs à compter du 15/10/19.

TRESORERIE

Le club UJS TOULOUSE, doit régler le déplacement de l'arbitre (36€) de la rencontre du 24/09 avant le **4 novembre**, sous **peine d'avoir tous leurs matchs non homologués.**

REPORT DE MATCH

Nous avons l'impression que vous ne faites pas attention à ce qui est marqué sur le bulletin, ou alors que vous ne le lisez pas. Cela fait plusieurs fois que nous avons une demande de report hors délai. Alors à quoi ça sert que nous fassions un bulletin ??? (voir § 18 du PENSE BETE).

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

RESULTATS

SEMAINE 42 DU 14/10/2019 AU 18/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 3

ASEAT	10	-	0	ASCA
FC CANTOU	1	-	4	SHADOCKS DE SEILH
PASPORT	5	-	0	AJ SAINT EXUPERY

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 3

NEW TEAM	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	F
FORZA VIOLA FC	1	-	4	ASC CNES	
FC ESCALQUENS	3	-	2	CPAM	

Coupe Occitane : Poule A – Tour 3

SB SPORT FC	3	-	0	TOLOSA FOOT SYTEM	
ATHLETICO TOLOSA B	7	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	
AS DRT	0	-	2	IO TEAM	

Coupe Occitane : Poule B – Tour 3

DYNAMO FC	2	-	2	FC FONBO	
MISTRAL PL	1	-	0	O. TOULOUSE	
USEMA COLOMIERS	1	-	4	LES VIEILLES CANAILLES	

Coupe Occitane : Poule C – Tour 3

FC POTO	3	-	1	AS MATRA	
ALTRAN FOOT	4	-	1	USA FOOT	
FC BALEC	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	

Coupe Occitane : Poule D – Tour 3

TOULOUSE SA	3	-	2	ASFP LUSITANOS	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	5	FA ROQUES	
SOPRA STERIA FOOT		Remis		MECAPROTEC FC	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS MATRA et ASFP LUSITANOS.

Le club MECAPROTEC FC est prié de renvoyer sa feuille du match remis.

SPORTIVITE SEMAINE 42

QUATRE sorties temporaires, **TREIZE** avertissements et **DEUX** exclusions (pour deux cartons) pour **16** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre DYNAMO FC / FC FONBO du 16/10/19 – Coupe Occitane – Poule B - Tour 3 :

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* " – AVERTISSEMENT –, puis
Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre (**ART 32 – §B – e**),
CAYLA Yohan, (FC FONBO)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre FC POTO / AS MATRA du 18/10/19 – Coupe Occitane – Poule C - Tour 3 :

Pour " *JEU DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),
MARIGNARD Marc André, licence n°688672 (FC POTO)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/10/2019.

Rencontre TOULOUSE SA / ASFP LUSITANOS du 18/10/19 – Coupe Occitane – Tour 3 :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/09/2019 (**ART 32 – §B – f**),
TEXEIRA FERNANDES Paulo Duarte, (ASFP LUSITANOS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 28/10/2019.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA C / FA ROQUES du 14/10/19 – Coupe Occitane – Tour 3 :

Pour " *ENERVEMENT* " – SORTIE TEMPORAIRE –, puis
Pour " *GESTE DEPLACEMENT SANS INSULTE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) sanctions administratives au cours de la même rencontre (**ART 32 – §A – c**),
MURATORIO Damien, licence n° 55542980 (FA ROQUES)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SANCTION EN RETARD

Rencontre DYNAMO FC / USEMA COLOMIERS du 02/10/19 – Coupe Occitane – Poule B – Tour 2 :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci, ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**ART 32 - §H – a**), décide :

DUMAS Rémi, licence n°319612, capitaine (DYNAMO FC)

- 6 (six) matchs de suspension ferme + 2 (capitaine), soit 8 (huit) matchs de suspension ferme dont l'automatique (purgé le 10/10/19), reste 7 (sept) matchs de suspension ferme à compter du 21/10/2019.

INFORMATION AUX NOUVEAUX CLUBS



Conformément à l'article du « pense bête », il est obligatoire que vos joueurs aient leurs pièces d'identité (document officiel) pour pouvoir participer à la rencontre si vous n'êtes pas encore en possession de vos licences. Les arbitres ne laisseront pas jouer les joueurs ne possédant pas cette pièce d'identité.

TERRAINS

La mairie de Toulouse voulant contrôler l'occupation des installations, va mettre en place un suivi par le biais des gardiens. Dorénavant ces derniers auront un cahier sur lequel il faudra noter le nombre de joueurs présents au match.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 44 DU 28/10/2019 AU 03/11/2019

TREVE

SEMAINE 45 DU 04/11/2019 AU 08/11/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4

ASEAT	FC CANTOU	Sesquières Hb	Ve 08/11	20h00
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Je 07/11	19h45
ASCA	PASPORT	Beaupuy	Je 07/11	20h15

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 4

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 07/11	20h00
CPAM	ASC CNES	Sordelo St.	Me 06/11	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FC ESCALQUENS	St Loup Cammas	Je 07/11	20h15

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 06/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 08/11	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AS DRT	La Ramée Synthé	Je 07/11	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4

MISTRAL P.L.	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 04/11	20h00
O.TOULOUSE	LES VIEIL. CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 06/11	19h45
FC FONBO	USEMA COLOMIERS	M. Cerdan St.	Lu 04/11	19h45

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4

USA FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Me 06/11	20h45
FC BALEC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 07/11	20h45
AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ma 05/11	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ve 08/11	19h45
FA ROQUES	MECAPROTEC FC	Roques	Lu 04/11	20h30
SOPRA STERIA FOOT	ASFP LUSITANOS	Sordelo St.	Je 07/11	19h45

SEMAINE 46 DU 12/11/2019 AU 15/11/2019

Division : Excellence – Journée 4 aller

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 14/11	19h45
USEMA COLOMIERS	O.TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 13/11	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	St Loup cammas	Je 14/11	20h15
PASPORT	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 13/11	19h45
SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 15/11	20h45

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA A	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 14/11	20h00
--------------------	----------------	----------------------	----------	-------

DYNAMO FC	FONBO FC	Struxiano Synthé	Me 13/11	19h45
MISTRAL P.L.	ASC CNES	R. Barran	Ve 15/11	19h45
ALTRAN FOOT	FC ESCALQUENS	Blagnac Baradels Syn	Je 14/11	20h45

Division : Honneur – Journée 4 aller

IO TEAM	FA ROQUES	M. Cerdan Hb	Ma 12/11	19h45
NEW TEAM	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 13/11	19h45
TOULOUSE SA	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St	Ve 15/11	19h45
AS MATRA	AGATE FC	R.Barran	Ma 12/11	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 4 aller

FC CANTOU	AS DRT	Argoulets St.	Me 13/11	19h45
SB SPORT FC	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St.	Me 13/11	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St	Je 14/11	19h45
ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 14/11	20h15

Division : Promotion – Journée 4 aller

NIMBA O.T.	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 15/11	19h45
FC BALEC	US CAF	La Ramée Synthé	Je 14/11	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	ASFP LUSITANOS	St Genies Bellevue	Je 14/11	20h30

Exempt : CPAM

JOUEURS CHERCHANT CLUB

Nous avons reçu des contacts de joueurs voulant intégrer des équipes.

Voici leurs coordonnées :

Mr David Bourgoïn : 0675538205

Mr Emirhan GÉNEL : emirhangene1200@gmail.com (né en 2003)

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



29 OCTOBRE 2019

N° 9

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

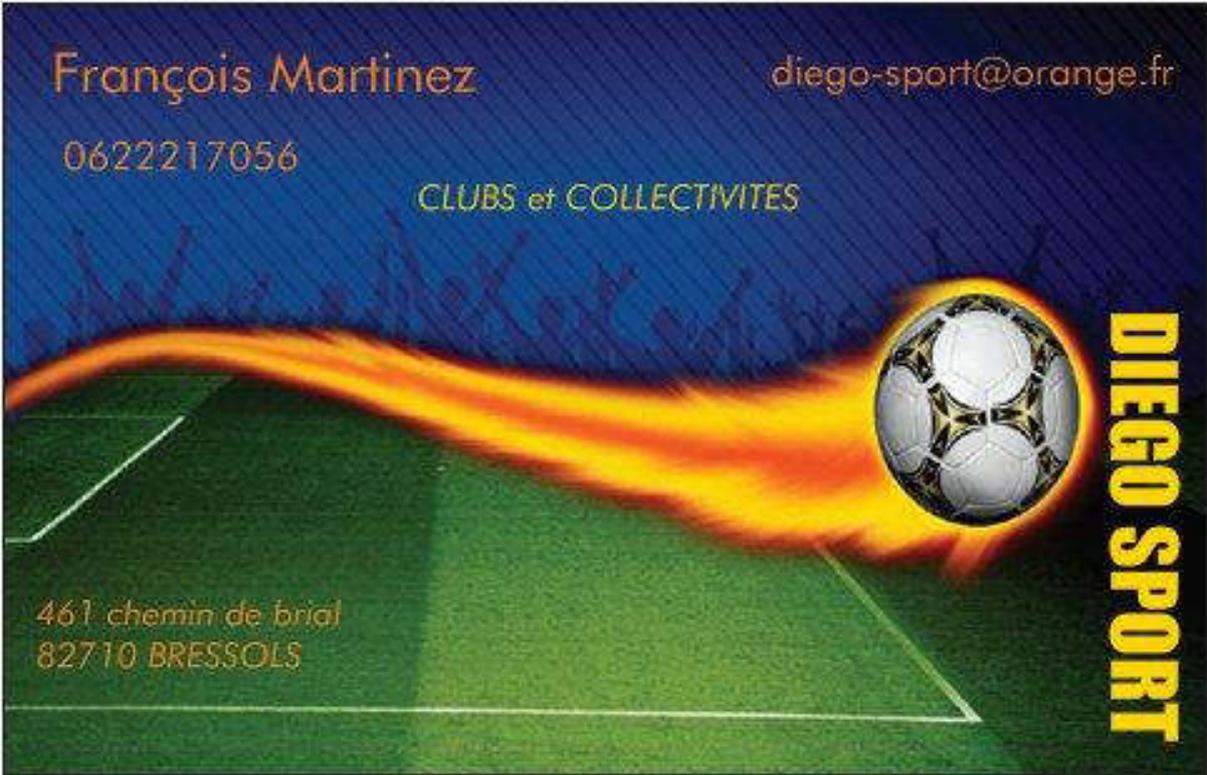


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Report de match,
- Résultats semaine 43,
- Sportivité semaine 43,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 45 à 47,
- Joueurs cherchant club.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 octobre 2019.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonees doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'heure désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

POUR REGULARISATION :

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
US CAF: jusqu'au 12/11 (4 joueurs),
USEMA COLOMIERS : jusqu'au 19/11 (2 joueurs),
ASFP LUSITANOS: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
NIMBA OT: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
SOPRA FOOT : jusqu'au 19/11 (2 joueurs),

RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ASEAT : à partir du 22/10 (1 joueur),
SB SPORT: à partir du 29/10 (1 joueur),

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
US AERO FOOT : jusqu'au 26/11 (21 joueurs),
ALTRAN FOOT : jusqu'au 26/11 (19 joueurs),
FC BALEC: jusqu'au 05/11 (3 joueurs), et jusqu'au 26/11 (18 joueurs),
USEMA COLOMIERS: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
AS DRT : jusqu'au 19/11 (1 joueur), et jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
DYNAMO FC : jusqu'au 26/11 (25 joueurs),
FC ESCALQUENS: jusqu'au 05/11 (1 joueur) et jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
FONBO FC: jusqu'au 19/11 (4 joueurs) et jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
FORZA VIOLA: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 26/11 (27 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 26/11 (8 joueurs),
AGATE FC: jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
IO TEAM: jusqu'au 26/11 (22 joueurs),

AS MATRA: jusqu'au 26/11 (37 joueurs),
MISTRAL P.L : jusqu'au 26/11 (1 joueur) et jusqu'au 03/12 (2 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
FC POTO: jusqu'au 05/11 (1 joueur) et jusqu'au 03/12 (2 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
SB SPORT: jusqu'au 05/11 (19 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 03/12 (3 joueurs),
O.TOULOUSE : jusqu'au 26/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA: jusqu'au 03/12 (2 joueurs),
UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/12 (14 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
MECAPROTEC FC à partir du 29/10 (23 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 29/10 (1 joueur),
FA ROQUES: à partir du 29/10 (11 joueurs),
TOULOUSE SA: à partir du 29/10 (4 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

AS CNES : jusqu'au 12/11 (24 joueurs),
FONBO FC: jusqu'au 13/11 (18 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 12/11 (18 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 12/11 (22 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitrage aura lieu le mardi 3 Décembre, à 19h au siège de la commission. Les arbitres doivent avertir le responsable de la formation de leur présence avant le 30 novembre.

REPORT DE MATCH

Nous avons l'impression que vous ne faites pas attention à ce qui est marqué sur le bulletin, ou alors que vous ne le lisez pas. Cela fait plusieurs fois que nous avons une demande de report hors délai. Alors à quoi ça sert que nous fassions un bulletin ??? (voir § 18 du PENSE BETE).

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

RESULTATS

SEMAINE 43 DU 21/10/2019 AU 25/10/2019

Division : Excellence – Journée 3 aller

O. TOULOUSE	2	-	5	AJ SAINT EXUPERY	
MECAPROTEC FC	4	-	1	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
ASEAT		Remis		AS ST LOUP CAMMAS	
FC POTO	1	-	3	PASPORT	

Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller

FORZA VIOLA FC	1	-	2	FC ESCALQUENS	
ALTRAN FOOT		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
ASC CNES	2	-	1	DYNAMO FC	
MISTRAL P.L.	4	-	4	FC FONBO	

Division : Honneur – Journée 3 aller

IO TEAM	5	-	0	AS MATRA	
NEW TEAM	1	-	5	TOULOUSE SA	
SHAKHTAR TOLOSA		Remis		USA FOOT	
FA ROQUES	3	-	5	AGATE FC	

Division : Promotion Honneur – Journée 3 aller

TOLOSA FOOT SYSTEM	0	-	4	AS DRT	
LES VEILLES CANAILLES	5	-	5	UJS TOULOUSE	
FC CANTOU		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
SB SPORT FC	10	-	0	ASCA	

Division : Promotion – Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA C	1	-	3	FOYER RUR. SAINT GENIES	
US CAF	2	-	1	CPAM	
ASFP LUSITANOS	1	-	4	NIMBA OT	

Exempt : FC BALEC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

Le club MECAPROTEC FC est prié de renvoyer sa feuille du match remis.

SPORTIVITE SEMAINE 43

TROIS sorties temporaires et **ONZE** avertissements pour **16** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre MECAPROTEC FC / USEMA COLOMIERS du 21/10/19 – Excellence – Journée 3 aller :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/10/2019 (ART 32 – §B – f),

DENEUX Nicolas, licence n°812125 (MECAPROTEC FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/11/2019.**

Rencontre NEW TEAM / TOULOUSE SA du 24/10/19 – Honneur – Journée 3 aller:

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/10/2019 (ART 32 – §B – f),

DIALLO Ibrahim, licence n°55496151, capitaine (NEW TEAM)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 04/11/2019.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 46 DU 12/11/2019 AU 15/11/2019

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

DYNAMO FC

FONBO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelnest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 45 DU 04/11/2019 AU 08/11/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4

ASEAT	FC CANTOU	Sesquières Hb	Ve 08/11	20h00
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Je 07/11	19h45
ASCA	PASPORT	Beaupuy	Je 07/11	20h15

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 4

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 07/11	20h00
CPAM	ASC CNES	Sordelo St.	Me 06/11	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FC ESCALQUENS	St Loup Cammas	Je 07/11	20h15

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 06/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 08/11	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AS DRT	La Ramée Synthé	Je 07/11	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4

MISTRAL P.L.	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 04/11	20h00
O.TOULOUSE	LES VIEIL. CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 06/11	19h45
FC FONBO	USEMA COLOMIERS	M. Cerdan St.	Lu 04/11	19h45

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4

USA FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Me 06/11	20h45
FC BALEC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 07/11	20h45
AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ma 05/11	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 4

TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ve 08/11	19h45
FA ROQUES	MECAPROTEC FC	Roques	Lu 04/11	20h30
SOPRA STERIA FOOT	ASFP LUSITANOS	Sordelo St.	Je 07/11	19h45

SEMAINE 46 DU 12/11/2019 AU 15/11/2019**Division : Excellence – Journée 4 aller**

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 14/11	19h45
USEMA COLOMIERS	O.TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 13/11	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	St Loup cammas	Je 14/11	20h15
PASPORT	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 13/11	19h45
SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 15/11	20h45

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA A	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 14/11	20h00
DYNAMO FC	FONBO FC	La Ramée St	Me 13/11	19h45
MISTRAL P.L.	ASC CNES	R. Barran	Ve 15/11	19h45
ALTRAN FOOT	FC ESCALQUENS	Blagnac Baradels Syn	Je 14/11	20h45

Division : Honneur – Journée 4 aller

IO TEAM	FA ROQUES	M. Cerdan Hb	Ma 12/11	19h45
NEW TEAM	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 13/11	19h45
TOULOUSE SA	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St	Ve 15/11	19h45
AS MATRA	AGATE FC	R.Barran	Ma 12/11	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 4 aller

FC CANTOU	AS DRT	Argoulets St.	Me 13/11	19h45
SB SPORT FC	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St.	Me 13/11	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St	Je 14/11	19h45
ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 14/11	20h15

Division : Promotion – Journée 4 aller

NIMBA O.T.	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 15/11	19h45
FC BALEC	US CAF	La Ramée Synthé	Je 14/11	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	ASFP LUSITANOS	St Genies Bellevue	Je 14/11	20h30

Exempt : CPAM**SEMAINE 47 DU 18/11/2019 AU 22/11/2019****Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 5**

AJ SAINT EXUPERY	ASCA	Sordelo St.	Me 20/11	19h45
SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 22/11	20h45
FC CANTOU	PASPORT	Sordelo St.	Ve 22/11	19h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5

CPAM	AS ST LOUP CAMMAS	R. Barran	Ve 22/11	19h45
ASC CNES	NEW TEAM	R. Barran	Ma 19/11	19h45
FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 21/11	20h00

Coupe Occitane : Poule A – Tour 5

IO TEAM	TOLOSA FOOT SYS.	M. Cerdan St.	Lu 18/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Me 20/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AS DRT	Sordelo Hb	Je 21/11	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 5

LES VIEIL. CANAILLES	FC FONBO	La Ramée Synthé	Ve 22/11	19h45
O.TOULOUSE	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 20/11	19h45
USEMA COLOMIERS	MISTRAL P.L.	Capitany Synthé	Me 20/11	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5

ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO	La Ramée Hb	Lu 18/11	19h45
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je 21/11	20h45
USA FOOT	FC BALEC	Blagnac Baradels Syn	Me 20/11	20h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5

MECAPROTEC FC	ASFP LUSITANOS	Muret Auriol Synthé	Lu 18/11	20h00
FA ROQUES	TOULOUSE SA	Roques	Lu 18/11	20h30
ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 18/11	20h00

JOUEURS CHERCHANT CLUB

Nous avons reçu des contacts de joueurs voulant intégrer des équipes.

Voici leurs coordonnées :

Mr David Bourgoïn : 0675538205

Mr Emirhan GENEL : emirhangenel200@gmail.com (né en 2003)

Il n'y aura pas de bulletin la semaine prochaine

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



13 NOVEMBRE 2019

N° 10

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

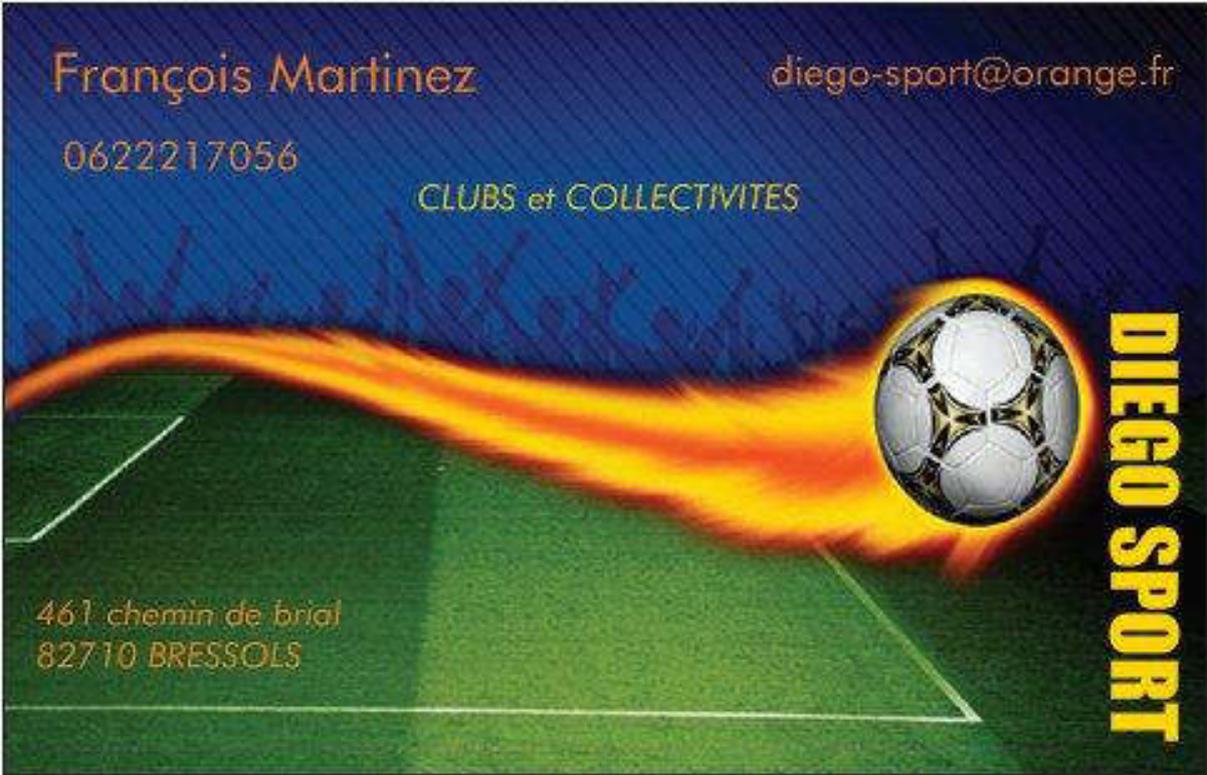
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 45,
- Sportivité semaine 45,
- Sanction,
- Commission d'appel,
- Infos Coupe Auguste Delaune,
- Coupe de la Haute-Garonne
Henri Crespin,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 47 à 49,
- Joueurs cherchant club.
- Questionnaire Coupe Delaune,
- Fiche inscription Sélection 31.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 12 Novembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par **« courrier électronique »**, ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

POUR REGULARISATION :

FC ESCALQUENS: Licence de GINER Nicolas à remplacer.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
AS DRT : jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
DYNAMO FC: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
FC ESCALQUENS: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
AGATE FC: jusqu'au 19/11 (6 joueurs),
NIMBA OT: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
FC POTO: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
FA ROQUES : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
ST LOUP CAMMAS: jusqu'au 19/11 (1 joueur),
TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 26/11 (1 joueur),

RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US CAF : à partir du 12/11 (4 joueurs),

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
ALTRAN FOOT : jusqu'au 26/11 (19 joueurs) et jusqu'au 10/12 (1 joueur),
FC BALEC: jusqu'au 26/11 (9 joueurs),
DYNAMO FC : jusqu'au 26/11 (1 joueur),
FC ESCALQUENS: jusqu'au 19/11 (9 joueurs),
FONBO FC: jusqu'au 19/11 (4 joueurs) et jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 26/11 (27 joueurs),
AGATE FC: jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
IO TEAM: jusqu'au 26/11 (22 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 26/11 (1 joueur),
AS MATRA: jusqu'au 26/11 (37 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 19/11 (22 joueurs),
TOULOUSE SA: jusqu'au 03/12 (2 joueurs),
UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/12 (14 joueurs).



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 29/10 (1 joueur),
FA ROQUES: à partir du 29/10 (1 joueur),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA: à partir du 29/10 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT : jusqu'au 26/11 (5 joueurs),
FC BALEC: jusqu'au 19/11 (10 joueurs),
DYNAMO FC : jusqu'au 26/11 (24 joueurs),
FC ESCALQUENS : jusqu'au 19/11 (14 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 26/11 (9 joueurs),
NEW TEAM : jusqu'au 26/11 (2 joueurs),
FC POTO : jusqu'au 19/11 (3 joueurs),
FA ROQUES : jusqu'au 19/11 (14 joueurs),
AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 26/11 (4 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 26/11 (3 joueurs),
TOLOSA FOOT SYSTEM: jusqu'au 19/11 (2 joueurs),
O.TOULOUSE: jusqu'au 26/11 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

La prochaine réunion d'arbitrage aura lieu le mardi 3 Décembre, à 19h au siège de la commission. Les arbitres doivent avertir le responsable de la formation de leur présence avant le 30 novembre.

RESULTATS

SEMAINE 45 DU 04/11/2019 AU 08/11/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4

ASEAT		Remis		FC CANTOU	
AJ SAINT EXUPERY		Remis		SHADOCKS SEILH	
ASCA	0	-	3	PASPORT	F

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 4

NEW TEAM	1	-	4	FORZA VIOLA FC	
CPAM	2	-	2	ASC CNES	
AS SAINT LOUP CAMMAS		Remis		FC ESCALQUENS	

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4

SB SPORT FC		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
SHAKHTAR TOLOSA	0	-	4	IO TEAM	
TOLOSA FOOT SYSTEM	2	-	4	AS DRT	

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4

MISTRAL P.L.	2	-	5	DYNAMO FC	
O. TOULOUSE	2	-	4	LES VIEILLES CANAILLES	
FC FONBO		Remis		USEMA COLOMIERS	

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4

USA FOOT	0	-	4	FC POTO	
FC BALEC	0	-	2	ALTRAN FOOT	
AS MATRA		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	

Coupe Occitane : Poule D– Tour 4

TOULOUSE SA		Remis		ATHLETICO TOLOSA C	
FA ROQUES	1	-	3	MECAPROTEC FC	
SOPRA SERIA FOOT	2	-	5	ASFP LUSITANOS	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 45

TROIS sorties temporaires et **CINQ** avertissements pour **11** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre CPAM / ASC CNES du 06/11/19 – Coupe Delaune – Poule 2 – Tour 4 :

Pour "*ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU*" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 03/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

LENDORMY Pierre, **capitaine**, licence n°255255 (CPAM)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 18/11/2019.**

COMMISSION D'APPEL

Rencontre DYNAMO FC / USEMA COLOMIERS du 02/10/19 – Coupe Occitane – Poule B – Tour 2 :

Suite à l'appel formulé par DYNAMO FC, après lecture des différents rapports et entretien des différents protagonistes, ainsi que de l'arbitre, par téléphone, la sous commission d'appel en application du règlement (**ART 32 - §H – a**), décide :

Pour "*PROPOS IRRESPECTUEUX ENVERS LA COMMISSION*" – **EXCLUSION** –

DUMAS Rémi, licence n°319612, **capitaine** (DYNAMO FC)

- **6 (six) matchs de suspension + 2 (capitaine), soit 8 (huit) matchs de suspension ferme dont l'automatique (purgé le 10/10/19), reste 3 (trois) matchs de suspension ferme + 4 (quatre) matchs de suspension avec sursis à compter du 21/10/2019.**

INFOS COUPE AUGUSTE DELAUNE

Il n'y a plus que deux comités en province, Bouches du Rhône, avec 6 équipes engagées, et Haute-Garonne, avec 12 équipes engagées.

La phase nationale débutera aux 1/16^{ème} de finale le 8 février 2020. Il y aura 18 qualifiés pour la région Ile de France, 4 pour les Bouches du Rhône, et 10 pour la Haute-Garonne.

Les propositions du Collectif Delaune pour la Haute-Garonne sont les suivantes :

- 2 clubs reçoivent des « extérieurs » le samedi 8 février,
- 2 clubs reçoivent des extérieurs le samedi 15 février,
- 2 clubs se déplacent le samedi 8 février,
- 4 clubs jouent entre eux du 3 au 7 février.

Une aide exceptionnelle de 20% du tarif SNCF 2^{ème} classe, pour 16 joueurs et 2 dirigeants a été demandée par le collectif Delaune pour les clubs qui se déplaceront ; la CFA a donné son accord de principe.

Les clubs toulousains intéressés par l'une ou l'autre de ces propositions doivent se faire connaître de toute urgence auprès de la Commission Foot.

Il est clair que faute de candidats volontaires, c'est le tirage au sort fait par le Collectif Delaune qui déterminera les rencontres.

Renvoyez-nous le questionnaire mis à la fin du bulletin de toute urgence.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe, dont le premier tour débutera semaine 2, aura lieu le lundi 2 décembre au siège de la commission. Les équipes non encore inscrites peuvent le faire : **UJS TOULOUSE** et **FR ST GENIES BELLEVUE** en nous le confirmant avant le 28 novembre.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Le début de saison étant bien entamé, il est temps de repenser un peu à la Sélection Haute-Garonne. Après le déplacement à Tortosa en Espagne au mois de Juillet pour participer au CSIT, et une semaine inoubliable pour beaucoup de protagonistes, la commission continue sur sa lancée concernant la sélection départementale de football, en étudiant plusieurs projets pour cette sélection.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **13 décembre 2019**, les premières rencontres étant prévues rapidement avec les joueurs de la saison passée. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 47 DU 18/11/2019 AU 21/11/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5

CPAM

AS ST LOUP CAMMAS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ASC CNES

NEW TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5

ATHLETICO TOLOSA A

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 47 DU 18/11/2019 AU 22/11/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 5

AJ SAINT EXUPERY	ASCA	Sordelo St.	Me 20/11	19h45
SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 22/11	20h45
FC CANTOU	PASPORT	Sordelo St.	Ve 22/11	19h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5

CPAM	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup cammas	Je 21/11	20h15
ASC CNES	NEW TEAM	La Ramée Hb	Lu 18/11	19h45

FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 21/11	20h00
----------------	---------------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 5

IO TEAM	TOLOSA FOOT SYS.	M. Cerdan St.	Lu 18/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Me 20/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AS DRT	Sordelo Hb	Je 21/11	19h45

Coupe Occitane : Poule B – Tour 5

LES VIEIL. CANAILLES	FC FONBO	La Ramée Synthé	Ve 22/11	19h45
O.TOULOUSE	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 20/11	19h45
USEMA COLOMIERS	MISTRAL P.L.	Capitany Synthé	Me 20/11	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5

ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO	R. Barran	Ma 19/11	19h45
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je 21/11	20h45
USA FOOT	FC BALEC	Blagnac Baradels Syn	Me 20/11	20h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5

MECAPROTEC FC	ASFP LUSITANOS	Muret Auriol Synthé	Lu 18/11	20h00
FA ROQUES	TOULOUSE SA	Roques	Lu 18/11	20h30
ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 18/11	20h00

SEMAINE 48 DU 25/11/2019 AU 29/11/2019

Division : Excellence – Journée 5 aller

SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 29/11	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	USEMA COLOMIERS	St Loup Cammas	Je 28/11	20h15
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 27/11	19h45
MECAPROTEC FC	PASPORT	Muret Auriol Synthé	Lu 25/11	20h00
FC POTO	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Ve 29/11	20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller

MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan St.	Lu 25/11	19h45
FC ESCALQUENS	DYNAMO FC	Escalquens	Lu 25/11	20h00
FONBO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 28/11	20h45
FORZA VIOLA FC	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Je 28/11	20h00

Division : Honneur – Journée 5 aller

IO TEAM	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 27/11	19h45
NEW TEAM	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Je 28/11	19h45
TOULOUSE SA	USA FOOT	R. Barran	Ve 29/11	19h45
AS MATRA	FA ROQUES	R.Barran	Ma 26/11	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller

ASCA	FC CANTOU	Beaupuy	Je 28/11	20h15
AS DRT	UJS TOULOUSE	La Ramée Synthé	Lu 25/11	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	TOLOSA FOOT SYSTEM	Sordelo Hb	Je 28/11	19h45
SOPRA STERIA FOOT	SB SPORT FC	Sordelo St.	Me 27/11	19h45

Division : Promotion – Journée 5 aller

ASFP LUSITANOS	US CAF	Castelginest	Lu 25/11	20h30
NIMBA O.T.	CPAM	La Ramée Synthé	Ve 29/11	19h45
FC BALEC	FOY. RUR. ST GENIES	Stadium Taton Synthé	Lu 25/11	20h00

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

SEMAINE 49 DU 02/12/2019 AU 06/12/2019

Division : Excellence – Journée 6 aller

AJ SAINT EXUPERY	AS ST LOUP CAMMAS	Remis		
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Remis		
PASPORT	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 04/12	19h45
SHADOCKS SEILH	MECAPROTEC FC	Remis		
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA A	FC ESCALQUENS	Remis		
DYNAMO FC	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Me 04/12	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn	Je 05/12	20h45
ASC CNES	FONBO FC	Remis		

Division : Honneur – Journée 6 aller

USA FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 04/12	20h45
FA ROQUES	NEW TEAM	Roques	Lu 02/12	20h30
AGATE FC	TOULOUSE SA	Remis		
SHAKHTAR TOLOSA	AS MATRA	Remis		

Division : Promotion Honneur – Journée 6 aller

AS DRT	ASCA	Sordelo St.	Me 04/12	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Remis		
TOLOSA FOOT SYSTEM	SB SPORT FC	Remis		
UJS TOULOUSE	FC CANTOU	Remis		

Division : Promotion – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA C	ASFP LUSITANOS	Remis		
CPAM	FC BALEC	Remis		
FOY. RUR. ST GENIES	NIMBA O.T.	St Genies Bellevue	Je 05/12	20h30
Exempt : US CAF				

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller (du 24/09/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	UJS TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 05/12	19h45
--------------------	--------------	------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1 (du 20/09/19)

FC POTO	FC BALEC	Lardenne Synthé	Ve 06/12	19h45
---------	----------	-----------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 3 (du 16/10/19)

SOPRA STERIA FOOT	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Je 05/12	19h45
-------------------	---------------	----------------------	----------	-------

Coupe de France Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 07/11/19)

AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Argoulets St.	Me 04/12	19h45
------------------	----------------	---------------	----------	-------

Coupe de France Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 08/11/19)

ASEAT	FC CANTOU	Sesquières Hb	Lu 02/12	19h45
-------	-----------	---------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4 (du 06/11/19)

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium Taton Synthé	Lu 02/12	19h45
-------------	--------------------	----------------------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4 (du 04/11/19)

FONBO FC	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 04/12	20h0
----------	-----------------	-----------------	----------	------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4 (du 05/11/19)

AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA A	R.Barran	Ma 03/12	19h45
----------	--------------------	----------	----------	-------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 4 (du 08/11/19)

TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 06/12	19h45
-------------	--------------------	-----------------	----------	-------

JOUEURS CHERCHANT CLUB

Nous avons reçu des contacts de joueurs voulant intégrer des équipes.

Voici leurs coordonnées :

Mr David Bourgoïn : 0675538205

Mr Emirhan GENEL : emirhangenel200@gmail.com (né en 2003)

QUESTIONNAIRE COUPE AUGUSTE DELAUNE

Club :

Souhaite se déplacer : à MARSEILLE OUI NON

 En ILE DE FRANCE OUI NON

Souhaite recevoir : OUI NON

La rubrique suivante est à renseigner si celles du dessus ne vous intéressent pas. Il en sera tenu compte **uniquement** si le nombre requis pour recevoir ou se déplacer est atteint.

Ne Souhaite ni se déplacer, ni recevoir :

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2019-2020

(à retourner avant le **13 Décembre 2019**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: